

L'APPROPRIATION DES SITES PALEOMETALLURGIQUES DU FER, UNE SOURCE DE CONFLITS FONCIERS DANS LE *GULMU*

Hamguiiri LANKOANDÉ

*Institut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST) du Burkina Faso
hamguiiri.lankoane@yahoo.fr*

Résumé

Les sites archéologiques, d'une manière générale, sont des manifestations tangibles de la présence humaine dans un milieu donné. Ces sites sont le plus souvent utilisés par les familles qui s'attribuent le statut d'anciens occupants pour justifier leur installation ancienne. Il s'agit généralement des buttes anthropiques, des puits de teinture ou des anciens ateliers de réduction du minerai de fer. Dans la province du Gourma et plus spécifiquement dans les communes rurales de Diabo, Diapangou et Tîbga, les forgerons des villages enquêtés se fondent sur les sites de production ancienne du fer pour revendiquer une certaine « autochtonie ». Mieux, ces artisans du fer considèrent, sans détour, tout site recelant des vestiges métallurgiques du fer comme étant la propriété de leurs ancêtres directs. Ils s'approprient ainsi les terres cultivables contenant des sites métallurgiques au détriment des autres groupes sociaux qualifiés de nouveaux arrivants. Ce qui favorise la naissance et le développement de conflits entre anciens et nouveaux occupants autour du foncier. Cependant, les dates radiocarbone, les données ethnographiques sur les structures de réduction, leurs modes opératoires et les origines des forgerons actuels de la zone d'étude ne montrent pas une contemporanéité entre certains vestiges et les populations actuelles. Les fourneaux à tirage naturel, plus anciens et mal connus des populations actuelles n'appartiennent pas aux ancêtres des forgerons actuellement présents dans les villages enquêtés. Par contre, ils sont propriétaires des fourneaux à soufflets, plus récents et bien connus des forgerons actuels du point de vue morphologie et mode opératoire.

Mots clés : *Paléoméallurgie du fer, sites, appropriation, foncier, Gulmu.*

Abstract

Archaeological sites, generally speaking, are tangible manifestations of human presence in a given environment. These sites are most often used by families who claim the status of former occupants to justify their old settlement. These are generally anthropogenic mounds, dye pits or old iron ore reduction workshops. In the province of Gourma and more specifically in the rural communes of Diabo, Diapangou and Tîbga, the blacksmiths of the villages surveyed rely on sites of ancient iron production to claim a certain "autochthony". Better still, these iron artisans consider, without hesitation, any site containing metallurgical remains of iron as being the property of their direct ancestors. They thus appropriate arable land containing metallurgical sites to the detriment of other social groups described as newcomers. This encourages the birth and development of conflicts between old and new occupants over land. However, radiocarbon dates, ethnographic data on reduction structures, their operating methods and the origins of current blacksmiths in the study area do not show contemporaneity between certain remains and current

populations. The natural draft stoves, which are older and poorly known to current populations, do not belong to the ancestors of the blacksmiths currently present in the villages surveyed. On the other hand, they are the owners of bellows furnaces, more recent and well known to current blacksmiths from the morphology and operating point of view.

Key words: *Iron paleometallurgy, sites, appropriation, land.*

Introduction

Depuis quelques décennies, la plupart des pays africains est confrontée à de sérieux problèmes fonciers du fait de l'augmentation rapide de la population. Au Burkina Faso, la situation foncière en milieu rural se caractérise par de nombreux conflits dont les plus fréquents sont ceux qui opposent les éleveurs aux agriculteurs et les migrants aux autochtones (M. ZONGO, 2009 : 119). Ces conflits s'observent également entre les clans familiaux, désormais en situation de course effrénée autour des terres cultivables. De ce fait, toute stratégie, peu importe sa légitimité, est utilisée pour s'accaparer du maximum de terres disponibles. C'est le cas par exemple des communes rurales de Diabo, Diapangou et Tibga (province du Gourma) où des familles forgeronnes profitent des anciens sites métallurgiques du fer pour réclamer la paternité des terres sur lesquelles ils se trouvent. Cette situation ouvre, le plus souvent, la voie à des conflits opposant les forgerons et les non forgerons autour des terres cultivables. Par ailleurs, des études montrent que ces crises, qui prennent plus d'ampleur en milieu rural, ont pour principaux facteurs « *la compétition accrue et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres ; (...) la multiplication et l'aggravation des conflits entre acteurs ruraux à l'occasion de la mise en valeur des terres et l'exploitation des ressources naturelles ; la faible efficacité des mécanismes juridiques et institutionnels de gestion foncière et de gestion des conflits en milieu rural* » (A. ROCHEGUDE et al., 2008 :12).

La question principale que soulève cette étude est la suivante : dans quelle mesure les sites de la production ancienne du fer peuvent-ils être facteur de conflits fonciers et comment l'archéologie peut-elle servir d'outil de résolution de ces crises ? Afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique, le présent travail se fixe pour objectif principal de montrer la responsabilité des anciens sites métallurgiques du fer dans le développement des conflits fonciers et la contribution de la science archéologique à la résolution de ces crises sociales.

Après avoir défini l'approche théorique et méthodologique de l'étude, le premier axe de ce travail s'attèle à présenter l'état des lieux des sites

métallurgiques du fer de la zone. Le second axe aborde la perception des populations sur ces sites ainsi que les conséquences qui en découlent. Dans le troisième axe, il est question de l'analyse critique des résultats obtenus permettant ainsi d'aboutir à une appréciation non partisane de la question de la paternité des sites qui divise les deux couches sociales.

1. Approche théorique et méthodologique

Malgré les dispositions juridiques mises en place par le gouvernement burkinabè (confer RAF 2012), la gestion du foncier, en milieu rural, repose encore et pour la plupart des cas, sur le droit coutumier, régis par trois principes fondamentaux que sont le droit de gestion, le droit d'exploitation et le droit délégué. Le second principe, notamment le droit d'exploitation est celui sur lequel s'appuient les forgerons de notre zone d'étude pour revendiquer la paternité des terres. Ce droit prévoit que *« chaque lignage (buolu en Gulmancema) dispose d'un ensemble de terres sur lesquelles le droit est fondé par le fait qu'elles ont été exploitées autrefois par le grand-père ou au mieux par l'arrière-grand-père. Ce droit d'exploitation, par ailleurs transmissible, est en fait un droit d'usage permanent et inaliénable qui fait de ses détenteurs des « propriétaires » ayant la possibilité d'accorder des terres à tierces personnes »* (S. OUÉDRAOGO, 2006 :12).

Se fondant sur ce droit, toute terre recelant des vestiges de la production ancienne du fer (activité supposée de leurs ancêtres), leur revient de facto. Cette appropriation « illicite » des terres par les familles forgeronnes ne trouve pas l'assentiment des autres couches sociales. Cette attitude contrariée autour des sites de la production ancienne du fer n'est pas favorable à la cohésion sociale entre les deux couches.

La méthode mise en évidence pour traiter ce sujet a consisté en l'exploitation de documents écrits et en l'organisation des enquêtes orales auprès de personnes ressources, notamment des forgerons et des non forgerons. Aussi, des fouilles ont été réalisées sur certains sites métallurgiques et des échantillons de charbon issus des fourneaux de réduction du minerai de fer ont été datés au carbone 14 en vue de

connaître l'âge de ces fourneaux. Ces résultats ont été confrontés avec les données écrites et orales sur le travail du fer et ses acteurs en vue de mieux apprécier la position des protagonistes.

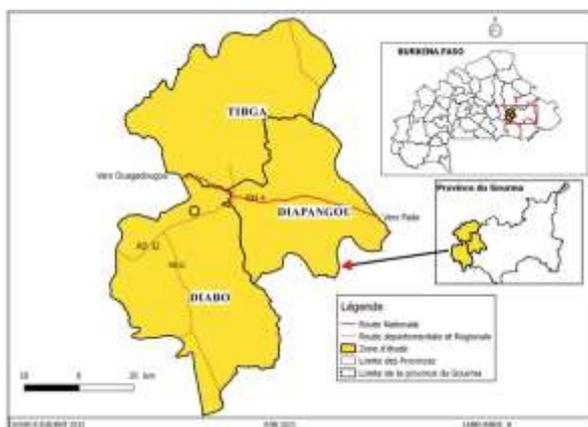
2. Présentation de la zone d'étude et l'état des lieux

Le cadre géographique circonscrit pour la présente étude regorge d'importants témoins physiques de la paléoméallurgie du fer qu'il convient de présenter.

2.1. La présentation de la zone d'étude

La zone circonscrite pour la présente étude s'étend sur trois (03) des six (06) communes rurales de la province du Gourma, à savoir Diabo, Diapangou, et Tibga. L'espace territorial formé par les trois communes est limité à l'Est par la commune rurale de Yamba, au Nord par celle de Bilanga (province de la Gnagna), à l'Ouest par la commune de Gounghin (province du Kouritenga) et au Sud par la commune de Ouargaye (province du Koulpélogo). La prospection a permis d'identifier plusieurs sites de la métallurgie ancienne du fer dans la zone ci-dessous représentée.

Carte n°1 : La localisation de la zone d'étude



2.2. Aperçu sur les sites de la production ancienne du fer

Le territoire de la province du Gourma en général et celui des communes rurales de Diabo, Diapangou et Tibga, en particulier, furent d'importants centres de production traditionnelle du fer de par le passé. Les preuves matérielles de cette activité sont principalement les ateliers de réduction du minerai de fer et les ateliers de forge qu'on trouve encore dans le paysage (F. É. ILBOUDO/THIOMBIANO, 1991, 2010 ; O. YOUGBARÉ, 1992 ; H. LANKOANDÉ, 2018, 2023).

2.2.1. Les ateliers de réduction

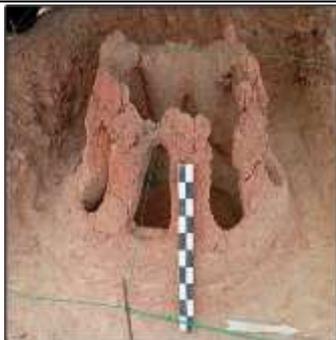
Appartenant à la province métallurgique des *Boose* (J.B. KIETHÉGA, 2009 : 318), les ateliers de réduction du minerai de réduction sont de deux catégories principales. La première concerne les ateliers de réduction dont les fourneaux ont fonctionné par ventilation naturelle, tandis que la seconde est celle des ateliers de réduction aux fourneaux à soufflets.

La première catégorie, notamment celle dont les ateliers comportent des fourneaux à tirage naturel est la plus importante en termes du nombre des ateliers et de l'accumulation des déchets (**confer Fig. n°1**). Cette catégorie se rencontre principalement en brousse, loin des concessions (3 km en moyenne). Les rares ateliers qu'on trouve non loin des villages sont généralement antérieurs à l'établissement des populations actuelles. Aussi, les ateliers de réduction de cette catégorie sont le plus souvent implantés dans des milieux accidentés (présence de buttes cuirassées ou de collines isolées, de cours d'eau). Il s'agit généralement de grands ateliers (50 m de diamètre en moyenne) dont les amas (1 m de hauteur de déchets en moyenne) sont constitués de scories (principalement coulées de grande, moyenne et petite taille), de fragments de parois de fourneaux et de tuyères. A ces vestiges, il faut ajouter la présence, le plus souvent, d'une ou de plusieurs bases de fourneaux visibles avec des diamètres compris entre 80 et 110 cm. Au total, 132 ateliers de réduction aux fourneaux à tirage naturel ont été recensés au cours des prospections (H. LANKOANDÉ, 2023 : 141).

Figure n°1 : *Vue d'un atelier de réduction aux fourneaux à tirage naturel et vestiges*



Un amas de scories à Koulongou



Un fourneau post-fouille



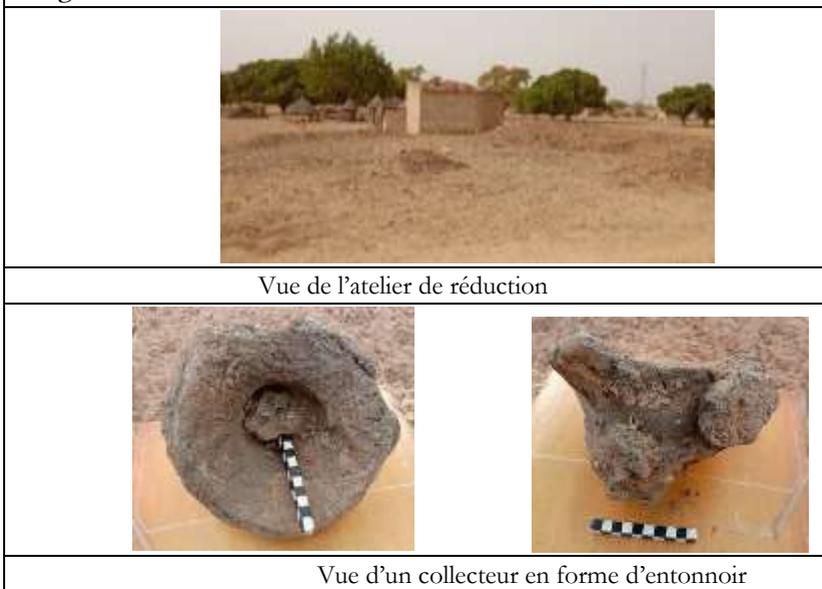
Des tuyères d'un fourneau à tirage naturel

Source : H. LANKOANDE, janvier 2022

La seconde catégorie d'ateliers, c'est-à-dire celle à fourneaux à tirage forcé, se rencontre à l'intérieur des villages, plus précisément dans les quartiers des forgerons actuels. Numériquement moins importants que les premiers, les ateliers de réduction aux fourneaux à soufflets sont généralement de petite taille (entre 10 et 20 m de diamètre) avec des hauteurs d'accumulation de déchets dépassant rarement 50 cm (**confer Fig. n°2**). Il s'agit d'ateliers familiaux implantés soit en batterie soit de

façon isolée. Les ateliers isolés sont généralement implantés en face des concessions de leurs propriétaires (moins de 100 m). En termes de vestiges, les ateliers de réduction de cette deuxième catégorie se présentent sous forme d'amas constitués de scories (coulées et spongieuses de petite et moyenne taille), des fragments de parois de fourneaux et de collecteurs. L'une des particularités de ces ateliers est la rareté, voire l'absence de base de fourneau visible. La prospection a permis d'identifier 42 ateliers appartenant à cette catégorie (H. LANKOANDÉ, 2023 : 109). En plus des ateliers de réduction, les témoins physiques de l'activité traditionnelle du fer concernent également les ateliers de forge.

Figure n°2 : Vue d'un atelier de réduction aux fourneaux à soufflets et vestiges



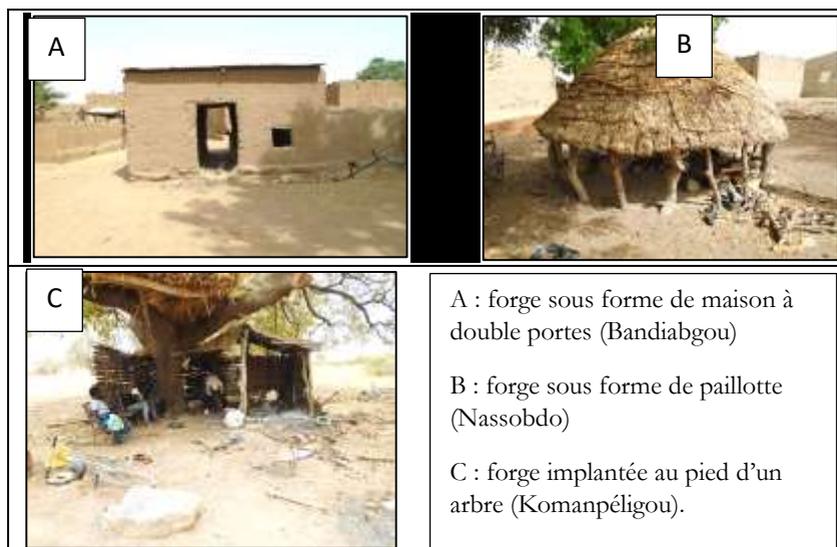
Source : H. LANKOANDÉ, mars 2021

2.2.2. Les ateliers de forge

En plus des ateliers de réduction du minerai de fer, on note aussi la présence d'ateliers de travail du fer qui ne sont pas forcément anciens. Il

s'agit des ateliers de forge (métallurgie de transformation) encore fonctionnels qu'on trouve dans tous les quartiers forgerons de ces communes (**confer Fig. n°3**). Certes, ces ateliers n'ont pas de lien direct avec les ateliers de réduction ci-dessus évoqués du point de vue de la chronologie, mais ils constituent encore l'héritage vivant légué par les anciens forgerons de la zone. Par ailleurs, la plupart des ateliers ont l'avantage de garder leur forme traditionnelle. Plus de 50 ateliers de forge en activité ont été recensés dans les différents quartiers de forgerons. Ils sont de trois catégories selon l'architecture. On a des ateliers de forge sous forme de case à double portes, des ateliers en chaume et des ateliers implantés au pied d'un arbre de *Vittelaria parkii* (karité) ou de *Tamarindus indica* (tamarinier). Mais le mode de fonctionnement de tous les ateliers reste le même quelle que soit l'architecture.

Figure n°3 : Les différentes catégories d'ateliers de forge de la zone d'étude



Source : H. LANKOANDÉ, mars 2021

Hormis les ateliers de forge, la paternité des ateliers de réduction divise les populations locales, notamment les forgerons et les non forgerons.

3. La paternité des sites en débat

Si la paternité des ateliers de forge ne souffre pas de débat, celle des ateliers de réduction, par contre, ne fait pas unanimité entre les forgerons et les autres couches sociales.

3.1. Selon les forgerons

Les vestiges de la production artisanale du fer et la pratique de la forge sont le plus souvent utilisés par les forgerons, lors des enquêtes de terrain, comme moyen d'affirmation de leur identité et de légitimation de leur place au sein des autres groupes sociaux. De ce point de vue, la présence d'un site métallurgique dans une localité donnée est la marquée déposée du forgeron dont il peut se servir pour affirmer sa légitimité par rapports aux groupes non forgerons. En effet, au cours des entretiens oraux auprès des familles forgeronnes dont les Dayamba, les informations recueillies s'accordent et attribuent tous les ateliers de réduction, sans exception, aux forgerons actuels. Pour les informateurs, les ateliers de réduction qu'on trouve dans le paysage des villages sont les manifestations matérielles de l'activité métallurgique du fer laissées par leurs ancêtres directs au cours du temps. C'est dans cet ordre d'esprit que Nobila DAYAMBA¹, pour ne citer que ce dernier, déclare ceci : « *Partout où vous trouverez des traces de la production du fer, sachez que nos ancêtres directs y ont séjourné. Toutes ces localités constituent des lieux de passage de nos ancêtres avant les villages actuels. Tous ces lieux appartiennent à nous, les forgerons* ». Ce langage tenu dans quasiment tous les villages enquêtés traduit bien une intention affichée des forgerons de s'approprier tous les sites métallurgiques du fer. Toutefois, les autres couches sociales ne partagent pas forcément ce point de vue des familles forgeronnes.

3.2. Selon les non forgerons

Les informateurs non forgerons, au contraire, sont sceptiques par rapport à la question de la paternité de tous les sites métallurgiques défendue par les forgerons actuels. Au cours des entretiens, nombreux sont ceux qui rejettent une quelconque propriété des ateliers, notamment ceux aux fourneaux à tirage naturel aux Dayamba. A ce propos, Yacouba TANDAMBA² souligne ceci :

¹ DAYAMBA Robila, + 90 ans, Doyen des forgerons, interviewé le 08/04/2021 à Lorgho (Commune de Diabo).

² TANDAMBA Yacouba, 64 ans, cultivateur, interviewé le 09/04/2022 à Litiyenli (Commune de Diapangou).

« *Aucun forgeron actuel ne peut prétendre connaître les auteurs de ces vestiges métallurgiques. Tout le monde ici est venu trouver ces traces de production du fer. C'est pour les « gens d'avant ». C'étaient des hommes extraordinaires par la taille et la corpulence. Il fallait être assez vigoureux pour pouvoir exercer le métier de la production du fer* ».

Pour cet informateur et pas des moindres, les auteurs de vestiges ne sauraient être les forgerons actuels. L'attribution des anciens sites métallurgiques aux « gens d'avant » est d'actualité dans plusieurs régions d'Afrique de l'Ouest. Ces individus extraordinaires sont généralement présentés comme une « race » ou une famille de « géants » ayant occupé les différentes régions du continent avant l'arrivée des « hommes ». Ces « géants » sont signalés dans le Dallol Bosso, le Dallol Mauri (Niger), dans le pays *dagomba* (Ghana actuel) et dans le *Moogo* (Burkina Faso) comme des peuples métallurgistes. Les « géants » cités dans les deux Dallol, étaient capables, d'après Boubé GADO (1985 cité par V. SEDOGO, 2008 : 93), de transporter des charges énormes. Leurs ossements avaient des proportions considérables et leurs dabas étaient cinq fois plus grandes que les outils des hommes ordinaires actuels. Valère D. Naciélé SOMÉ (1996 cité par V. SEDOGO, 2008 : 93) présente aussi les premiers habitants de Dagbano (pays dagomba), les Adites, comme des géants d'aspect horrible. Dans le même ordre d'idée, Vincent SEDOGO rapporte que Wargoangda et Nindaogo, deux ancêtres éponymes des *Ninsi* de la région de Wubrtenga (Burkina Faso) appartenaient à la tribu des géants.

Dans le *Gulmu*, la mémoire collective retient des *Koarima* comme relevant du grand groupe des « gens d'avant » et particulièrement des « géants ». Cette perception s'illustre même à travers l'intonation du mot *koarimo* qui traduirait le gigantisme de ces individus. Aussi, existe-il dans l'extrême nord du *Gulmu*, une espèce de chiens connue sous le nom de *koarimboaga* (lit. chien *kurumba*). La particularité de ces chiens est leur grande taille. Nous ne perdons pas de vue que les habitants du Nord-*Gulmu* notamment, ceux de Kouala sont désignés abusivement par ceux du Sud-*Gulmu* comme des *koarima*.

De ce qui précède, il est certain que des groupes plus anciens parmi lesquels des métallurgistes ont occupé les territoires du *Gulmu* actuel et particulièrement dans les trois communes étudiées avant l'établissement des populations présentes, notamment les Dayamba, principaux métallurgistes de la région. Par conséquent, certains sites revendiqués par les forgerons actuels, seraient les reliques du travail du fer exécuté par ces forgerons des temps anciens. Du reste, l'attitude des forgerons actuels vis-à-vis des sites joue sur la régulation foncière.

4. L'impact sur la gestion du foncier

Les contradictions entre les populations locales sur la paternité des sites métallurgiques jouent négativement sur la gestion des terres cultivables et le vivre-ensemble.

4.1. L'appropriation des terres

A la revendication des sites métallurgiques du fer par les familles forgeronnes, se greffe une intention d'appropriation des terres cultivables disponibles dans l'environnement immédiat de ces sites. Cela est perceptible à travers cette déclaration de Sylvain B. DAYAMBA³ : « *La présence d'ateliers de réduction dans une zone est la preuve que nos ancêtres directs y produisaient le fer. C'est pourquoi les terres cultivables environnantes sont exploitées par les familles forgeronnes actuelles. Nous héritons de ces terres depuis les ancêtres* ».

Comme on peut bien le constater à travers ce passage, Monsieur Sylvain B. DAYAMBA estime que les sites de la production ancienne sont des indices qui permettent aux familles forgeronnes de reconnaître et de s'approprier leur patrimoine foncier. Ce comportement est valable pour la grande majorité des forgerons interviewés sur la question de la propriété des sites métallurgiques du fer trouvés dans le ressort territorial de leurs villages. Cette attitude montre le désir effréné d'occuper les plus grandes superficies des terres cultivables par les forgerons des villages comme Komampéligou, Bandiabgou (commune de Diapangou) Sandwabo, Koulpissi (commune de Diabo). Ce qui n'est pas toujours sans incidence sur la cohabitation des populations.

³ DAYAMBA B. Sylvain, 42 ans, Forgeron/cultivateur interviewé le 08/04/2021 à Koulpissi (Commune de Diabo).

4.2. Les conflits entre forgerons et non forgerons

L'emprise des familles forgeronnes sur les sites métallurgiques en général et particulièrement sur les terres cultivables environnantes n'est pas favorable à une bonne cohabitation entre les habitants d'une même localité. Dans toutes les trois communes, à savoir Diabo, Diapangou et Tibga, certaines familles non forgeronnes dénoncent déjà une appropriation illicite des terres cultivables par les familles forgeronnes dont l'argument phare est la présence de sites métallurgiques du fer sur les terres revendiquées. Par ailleurs, lors des enquêtes de terrain, ces familles forgeronnes insistaient sur la nécessité de recenser toutes les zones qui abritent des sites métallurgiques pour en faire un patrimoine propre. D'aucuns vont jusqu'à dire que cela permettrait de prévenir les conflits liés au foncier dans l'avenir. Dans l'esprit de ces forgerons, cet inventaire devrait permettre d'élaborer la cartographie de leur « héritage foncier », les exemptant ainsi de tout conflit avec leurs voisins non forgerons sur les questions liées à la terre.

Pendant ce temps, les familles qui occupent actuellement des terres contenant des sites métallurgiques et qui estiment que ces sites, notamment les ateliers aux fourneaux à tirage naturel, sont antérieurs à l'installation des forgerons Dayamba, ne sont pas prêtes à accueillir favorablement le plan des forgerons qu'elles considèrent d'ailleurs comme relevant de l'arnaque. Tout en restant neutre, l'analyse scientifique des informations collectées sur les vestiges métallurgiques et sur les familles forgeronnes permet de donner des réponses plus ou moins objectives sur le problème qui divise les deux camps.

5. Le « verdict » des résultats

En vue de départager les deux groupes protagonistes sur la problématique de la paternité des sites métallurgistes du fer, nous avons mis en évidence trois aspects que sont : les datations radiocarbone réalisées sur certains fourneaux à l'issue des fouilles, les connaissances ethnographiques sur les fourneaux de réduction et l'origine des forgerons actuels.

5.1. Connaissances des fourneaux et leur mode de fonctionnement par les forgerons actuels

Le rapport de connaissance entre les vestiges et les forgerons actuels de la zone d'étude est également un critère d'identification des vrais auteurs des sites métallurgiques du fer. Les résultats de cette approche montrent une nette méconnaissance des fourneaux à tirage naturel par les métallurgistes actuels. Ceux-ci ignorent tout de l'existence de fourneaux ne fonctionnant pas par système de tirage d'air forcé. Toutes les sources orales donnent des informations qui se rapportent exclusivement à des fourneaux à soufflets. Interrogés sur le mode de construction et de fonctionnement des structures, les informateurs évoquent toujours l'utilisation des soufflets. Ils ne semblent pas avoir connaissance de fourneaux qui puissent fonctionner sans soufflerie, alors que nombreux sont les fourneaux (sur la base des vestiges) qui y ont été utilisés pour réduire le minerai de fer par système naturel de ventilation, c'est-à-dire sans utilisation de soufflets. Par conséquent, la probabilité que les ateliers de réduction dont les fourneaux ont fonctionné par ventilation naturelle appartiennent les forgerons actuels est très limitée. Que retenir des sources consultées sur l'histoire de ces forgerons ?

5.2. Origines et périodes d'arrivée des forgerons actuels

Les sources orales et écrites donnent deux origines aux familles forgeronnes de la zone d'étude : une origine *gulmance* et une origine *moaaga*. Ils ont cependant un patronyme commun : Dayamba. Les forgerons d'origine *gulmance* sont de deux groupes, à savoir les Dayamba venus de Madjoari dans la province de Komienga actuelle et les Dayamba venus de Piéla dans celle de la Gnagna actuelle. On les rencontre principalement dans la commune de Diapangou. Quant aux forgerons d'origine *moaaga*, les informations recueillies indiquent la commune actuelle de Saaba dans la province du Kadiogo comme localité de départ. S'attribuant un ancêtre commun lointain, ces forgerons se rencontrent dans les communes de Diabo et Tibga.

Par rapport à la chronologie, toutes les sources s'accordent et indiquent que l'arrivée des forgerons actuels dans la région est consécutive à la formation des chefferies de type centralisé. En d'autres termes, ces forgerons sont arrivés dans la région à l'appel des *Gulmanceba-Burcimba*

dont l'arrivée au *Gulmu* est située par les sources historiques au XVe siècle AD (Y.G. MADIÉGA, 1982 : 71). On sait déjà que l'installation des métallurgistes Tompoudi à Fada N'Gourma s'est opérée à la première moitié du XVIIIe siècle, puisque la tradition orale dit que ces métallurgistes ont accompagné le *Numbado* Yendabri (1709-1736), lors de son déplacement de Pama à Fada N'Gourma suite aux multiples attaques des *Tomba* (H. LANKOANDÉ, 2023 : 366). De la même manière, les métallurgistes Dayamba de Diapangou (cousins des Tompoudi) sont arrivés suite à la fondation du royaume. Selon la chronologie établie par Salifou IDANI, le royaume de *Jakpangu* aurait été fondé vers 1750, donc au milieu du XVIIIe siècle (S. IDANI, 1991 : 9). De ce point de vue, l'arrivée des métallurgistes dans ce royaume serait intervenue à partir des années 1750. Dans la zone *zaoga*, notamment dans l'ancien royaume de Diabo, les Yaméogo dont l'arrivée se serait effectuée au même moment que les Dayamba métallurgistes, auraient connu une répression suite à la fondation de la chefferie de Koupéla entre 1540 et 1570, les obligeant à quitter le royaume à destination du pays *zaoga*, (O. YUGBARÉ, 1992 : 25-27). Ce qui autorise à situer l'arrivée des métallurgistes Dayamba à Diabo entre la fin et le début du XVIIe siècle de notre ère. Quant aux métallurgistes Dayamba de l'ancien royaume de Tibga, leur arrivée dans la zone est à placer entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle, période d'arrivée des Natama, clan fondateur du royaume. Partis de Fada N'Gourma, au lendemain de l'occupation de *Nungu* par Yendabri (1709-1736), les Natama se sont retranchés à Bougui, village situé à 10 km à l'Est de Fada N'Gourma (G.Y. MADIÉGA, 1982 : 175). De ce village, d'autres Natama ont progressé pour fonder de nouvelles chefferies, en l'occurrence celle de Tibga (G.Y. MADIÉGA, 1982 : 72). Par conséquent, l'arrivée des princes Natama et des métallurgistes Dayamba dans cette chefferie se serait opérée à partir de la fin du XVIIIe siècle. Ces périodes d'arrivée des forgerons actuels ne riment cependant pas avec les dates radiocarbone réalisées sur certains fourneaux de réduction.

5.3. L'âge des sites métallurgiques

Dans le but de déterminer les périodes de production du fer dont les déchets sont visibles dans le paysage, trois échantillons de charbon, issus des fouilles, ont été datés au *Poznan Radiocarbon Laboratory* (Laboratoire Polonais de Radiocarbone), Fondation de l'Université A. Mickiewicz de

Pologne. Deux (02) des trois échantillons proviennent de fourneaux à tirage naturel (KLG-AT1-F2 et DBC-AT2), tandis que le troisième échantillon est issu d'un fourneau à ventilation forcée (NSBD-AT1).

Tableau n°1 : Résultats des datations radiocarbone sur les échantillons de charbon prélevés

N° Echantillon charbon	N° Laboratoire	Datation C14		Date en siècle AD	Localisation		Tradition technique
		Date BP	Age sigma 2		Village	Structure	
KLG-AT1-F2	Poz-157127	1465 ± 30	562-649 AD	VI-VII ^e	Kouloungou	Base de fourneau - 40 cm	DDT1
DBC-AT2	Poz-157125	900 ± 30	1042-1219 AD	XI-XIII ^e	Diabo	Base de fourneau - 55 cm	DDT2
NSBD-AT1	Poz-157128	235 ± 30	1528-1929 AD	XVI-XX ^e	Nassobdo	Scorie de surface	DDT3

Source : H. LANKOANDÉ, 2023 : 303

A la lecture de ce tableau, les datations radiocarbone situent les périodes d'activité des fourneaux à ventilation naturelle (KLG-AT1-F2 et DBC-AT2), respectivement entre le VI^e-VII^e siècle et entre le XI^e-XIII^e siècle AD. Par contre, le fourneau à tirage forcé, dont NSBD-AT1 est daté de façon absolue entre le XVI^e et le XX^e siècle de notre ère. Ces résultats nous permettent de comprendre que l'utilisation des fourneaux à ventilation naturelle dans notre zone d'étude est largement antérieure à l'arrivée des ancêtres des métallurgistes actuels que la tradition orale situe entre le XVI^e et XVIII^e siècle de notre ère (G.Y. MADIÉGA, 1982 ; S. IDANI, 1990 ; O. YUGBARÉ, 1992). On peut alors dire sans risque de se tromper que les ancêtres des métallurgistes actuels ne sont pas les auteurs des fourneaux à ventilation naturelle présents dans notre zone d'étude. Les vrais auteurs sont à rechercher parmi les peuples anciennement installés dans le *Gulmu*, que sont les *Kumbetieba* (Dogon), les *Koarima* (Kurumba), les *Gulmanceba-préburcimba* (G.Y. MADIÉGA, 1982 ; S. IDANI, 2010 ; H. LANKOANDÉ, 2018).

Par contre, les fourneaux à soufflets, datés entre le XVI^e et le XX^e siècle de notre ère, sont contemporains aux forgerons actuels dont l'arrivée dans la zone d'étude intervient à partir du XVI^e siècle (O. YUGBARÉ,

1992). Par conséquent, ces derniers fourneaux ont été construits et exploités par les métallurgistes Dayamba, comme le soutient la plupart des informations recueillies auprès personnes non métallurgistes (H. LANKOANDÉ, 2023).

Conclusion

De ce qui précède, on retient que les communes actuelles de Diabo, Diapangou et Tibga regorgent d'importants vestiges de la production ancienne du fer. Il s'agit essentiellement d'ateliers de réduction du minerai de fer et d'ateliers de forge. Ces ateliers de réduction, qui sont de deux principales catégories, sont considérés par les forgerons actuels comme étant les anciens sites de leurs ancêtres directs. Ces vestiges de l'industrie ancienne du fer, riche patrimoine culturel hérité de nos ancêtres, constituent cependant une source de conflits entre les clans forgerons et ceux non forgerons. Puisque, les premiers estiment que les terres contenant ces témoins physiques de l'activité métallurgique du fer appartiennent à leurs ancêtres et devraient de ce fait devenir leur propriété. Cette appropriation illicite des sites à des fins d'espaces cultivables ne trouve pas l'assentiment des groupes non forgerons qui, pensent, que certains sites, notamment les ateliers aux fourneaux à tirage naturel, sont antérieurs à l'arrivée des forgerons actuels. Ces contradictions sont en passe d'engendrer une crise sérieuse entre les deux couches sociales si des mesures idoines ne sont pas prises en bonne date. Toutefois, les résultats des datations radiocarbone sur les fourneaux, les données sur l'histoire des métallurgistes actuels et les informations ethnographiques sur la production traditionnelle du fer permettent de comprendre que certains sites (fourneaux à tirage naturel) sont antérieurs à l'arrivée des forgerons actuels. Par conséquent, l'appropriation, par les forgerons actuels, de toutes les terres contenant des sites métallurgiques est illicite. La présente étude se veut ainsi une esquisse de solution aux conflits fonciers qui minent notre pays, le Burkina Faso et particulièrement les communes de Diabo, Diapangou et Tibga dans la province du Gourma.

Éléments de sources orales et la bibliographie

Liste des informateurs

N°	Nom	Prénom (s)	Age	Fonction/statut social	Lieu et date d'enquête
1	DAYAMBA	B. Sylvain	42 ans	Forgeron/cultivateur	08/04/2021 à Koulpissi
2	DAYAMBA	Jean-Marie	75 ans	Forgeron/cultivateur	15/03/2021 à Tibga
3	DAYAMBA	Robila	+90 ans	Doyen des forgerons	08/04/2021 à Lorgho
4	DAYAMBA	Labidi	69 ans	Forgeron/cultivateur	19/10/2022 à Gomoré
5	TANDAMBA	Yacouba	64 ans	Cultivateur	09/04/2022 à Litiyenli
6	TOMPOUDI	Diadama	57 ans	Forgeron/cultivateur	26/10/2022 à Outandéni

La bibliographie

Idani Salifou (1991), *La société gulfance de Diapangou et la conquête coloniale*, Mémoire de Maîtrise, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 136 p.

Idani Salifou (2010), *Approche historique du Diema de Jakpangu (Burkina Faso) : des origines à la conquête coloniale*, Doctorat unique, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 600 p.

Kiethéga Jean-Baptiste (2009), *La métallurgie lourde du fer au Burkina Faso : une technologie à l'époque précoloniale*, Paris, Karthala, 500 p.

Lankoandé Hamguiri (2018), *Les vestiges de l'occupation humaine de Dianga et environnants (Province du Gourma-Burkina Faso) des origines à la conquête coloniale : approche archéologique et historique*, Mémoire de Master, Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, Département d'Histoire et Archéologie, 269 p.

Lankoandé Hamguiri (2023), *Recherches paléométallurgiques du fer dans les communes de Diabo, de Diapangou et de Tibga (Province du Gourma-Burkina Faso) : approches archéologique, technologique et historique*, Thèse de doctorat unique, ED/LESHCO/LAHAT, Université Joseph KI-ZERBO, 469 p.

Madiéga Yénouyaba Georges (1982), *Contribution à l'histoire précoloniale du Gulmu (Haute Volta)*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, GMBH, 260 p.

- Zongo Mahamadou**, (2009), « Terre d'État, loi des ancêtres ? Les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'ouest du Burkina Faso » in *CAHIERS DU CERLESHS TOME XXIV*, N° 33, pp. 119-145. <https://orfao.uemoa.int/sites/default/files/2022-11/Terre%20d%27Etat%20loi%20des%20ancetres.%20Zongo.pdf>
- Ouôba Geneviève** (2008), *Art funéraire à Diabo en pays zaoga (province du Gourma)*, Mémoire de Maîtrise, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 154 p.
- RocheGude Alain et al.**, (2008), *Décentralisation, foncier et acteurs locaux – Fiche pays Burkina Faso*, 29 p. <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/fiche-pays-burkina-faso.pdf>
- Ouédraogo Sayouba**, 2006, *Accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga (Burkina Faso)*, CLAIMS, WEST AFRICA, 46 p.
- Sedogo Vincent** (2008), *Approche historique de Balsa, un keu-rit-tenga du Moogo (Namentenga-Burkina Faso) des origines à 1896*, DIST-CNRST, 414 p.
- Thiombiano FoniYama Élise** (1990), *La production ancienne du fer dans le Gulmu : cas de Namoungou (province du Gourma-Burkina Faso)*, Mémoire de Maîtrise, INSHUS, Université de Ouagadougou, 161 p.
- Thiombiano/Ilboudo FoniYama Élise** (2010), *Les vestiges de l'occupation humaine ancienne dans le Gulmu : des origines à la période coloniale ; cas de Kouaré et de Namoungou*, Thèse de doctorat unique, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 664 p.
- Yougbaré Oumarou** (1992), *Le pays zaoga méridional : Archéologie et tradition orale dans l'approche du peuplement*, Mémoire de Maîtrise, FLASHS, Université de Ouagadougou, 214 p.